



LETTRE OUVERTE AU DPAEP

Bercy, le 16 juin 2009

Monsieur le Directeur,

En vue de préparer un Groupe de Travail du CTPC, consacré aux Ressources Humaines (GT-RH), vous nous avez adressé « une note sur la politique des ressources humaines en administration centrale », complétée d'un « agenda social ». Outre le fait que ce document, établi unilatéralement, constitue un mélange de sujets non hiérarchisés, certains thèmes importants ont été purement écartés du champ de la négociation dès l'ouverture de la première séance du 15 juin 2009. Ceci n'est pas acceptable pour nous.

Depuis les mouvements sociaux de 1989 à Bercy, en administration centrale, suite au dispositif de « Renouveau du service public », le dialogue social a permis notamment d'aboutir, à la signature négociée de trois chartes l'une sur « la Formation », la suivante sur « la Mobilité », la dernière sur « l'Évaluation-notation » et, en 2001, à la mise en place de « l'Aménagement Réduction du Temps de Travail » (ARTT).

A la lumière de cette expérience et de ces acquis, les organisations syndicales signataires de cette lettre ouverte vous demandent formellement de mettre en place un véritable dispositif de négociation globale relatif à la politique RH en administration centrale.

Les thèmes sont à fixer de manière concertée, avec notamment l'examen des parcours professionnels (mobilité, rémunération, formation, promotions...), la gestion des effectifs (conditions de travail, restructurations...), la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – GPEC (gestion des effectifs, démarche métiers, devenir des seniors, recrutements...), la liste n'étant pas exhaustive.

L'établissement d'un véritable agenda social nécessite également une élaboration conjointe avec les organisations syndicales sur les thèmes prioritaires définis auparavant en concertation.

L'ensemble de cette démarche doit s'inscrire dans le cadre des compétences dévolues au Comité Technique Paritaire de l'administration Centrale (CTPC) qui ne saurait se cantonner dans le rôle d'une chambre d'enregistrement.

Afin de préserver le nécessaire dialogue social en administration centrale, il est indispensable que vous rencontriez les signataires dans les plus brefs délais, sur la méthode et sur le fond. En conséquence et dans l'attente d'un accord sur cette démarche, nous suspendons nos participations aux différents GT programmés.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le directeur, l'expression de notre respectueuse considération.